

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 27 MAI 2026, à l'hôtel de ville de Bessières, sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le jeudi 21 mai 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Madame Alexia SANCHEZ, Monsieur Anthony BLOYET, Madame Françoise OLIVE, Monsieur Julien COLOMBIES, Madame Christel RIVIERE, Monsieur Pierre ESTRYPEAU, Madame Nathalie HERRANZ, Madame Véronique ANDREU, Monsieur Fabrice MANSUY, Madame Christine BONNET, Monsieur Cédric ANGLES, Madame Emmanuelle FOURCADE, Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Madame Julie KNITL-GUIDICI, Monsieur Michel FALCONNET, Madame Alicia RIEU, Monsieur Eddy QUEMET, Monsieur Jean-Marc BOUREZ, Madame Emilie PEZET, Monsieur Thierry LELAN, Madame Filiz KWIATKOWSKI, Madame Marie CHABRIER, Monsieur Manuel DEFORES, Monsieur Benoît MUNOZ, ..

Absents avec pouvoir :

Madame Élodie PEREZ à Madame Alexia SANCHEZ, Monsieur Jean-Charles CONTE à Monsieur Cédric MAUREL.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien COLOMBIES

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 25
- Nombre de conseillers représentés : 2

2026-049 – DOMAINE : Installation d'une antenne-relais TDF sur la parcelle cadastrée B n°1120, « Rivière des Beringuies »

Rapporteur : Monsieur le Maire,

ADOpte

Votants : 27

Abstentions : 6

Exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : Emilie PEZET - Thierry LELAN - Filiz KWIATKOWSKI - Marie CHABRIER – Manuel DEFORES – Benoît MUNOZ

Par accord de principe en date du 11 avril 2025, la commune a reconnu être en pourparlers avec la société TDF en vue de l'implantation d'un relais radioélectrique de télécommunication sur la parcelle cadastrée section B n°1120.

Une Déclaration Préalable n° DP 031 066 25 00082 a été déposée et a fait l'objet d'un accord tacite en date du 14 octobre 2025.

Le projet prévoit l'occupation d'une emprise d'environ 160 m² destinée à accueillir les infrastructures techniques nécessaires, notamment un pylône de télécommunication.

Le bail d'occupation envisagé serait conclu pour une durée de 12 ans. Il prévoit le versement d'une redevance annuelle de 4 000 € pour l'opérateur principal, majorée de 1 000 € par opérateur supplémentaire susceptible d'être accueilli sur l'infrastructure durant la période contractuelle.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** le projet de bail relatif à l'implantation d'une antenne-relais sur la parcelle cadastrée B n°1120, tel qu'annexé à la présente délibération;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Le Maire,
Cédric MAUREL

